

Volvo Holding France SAS
Exercice clos le 31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT en Keuros au 31 décembre 2023	Note	2023	2022
Ventes de marchandises		0	0
Production vendue - biens		0	0
Production vendue - services		0	0
Chiffre d'affaires net		0	0
Production stockée		0	0
Production immobilisée		0	0
Subventions d'exploitation		0	0
Reprises sur amortissements et provisions		0	0
Transferts de charges		0	0
Autres produits		0	0
Produits d'exploitation		0	0
Achats de marchandises		0	0
Variation de stock marchandises		0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements		0	0
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements		0	0
Autres achats et charges externes	4.1	129	91
Impôts, taxes et versements assimilés		0	0
Salaires et traitements		0	0
Charges sociales		0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
- sur immobilisations : dotation aux amortissements et provisions		0	0
- sur actif circulant : dotation aux provisions		0	0
- pour risques et charges : dotation aux provisions		0	0
Autres charges		0	0
Charges d'exploitation		129	91
RESULTAT D'EXPLOITATION		(129)	(91)

BB

Volvo Holding France SAS
Exercice clos le 31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT (suite) en Keuros au 31 décembre 2023	Note	2023	2022
Produits financiers de participations	4.1	15 000	191 187
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		0	6
Reprises sur provisions		0	0
Transferts de charges		0	0
Différences positives de change		0	0
Produits financiers	4.1	15 000	191 192
Dotations financières aux amortissements et provisions		537	0
Intérêts et charges assimilées		11 031	4 984
Différences négatives de change		0	0
Autres charges financières		0	0
Charges financières	4.1	11 568	4 984
RESULTAT FINANCIER	4.2	3 432	186 209
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 303	186 118
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges		0	0
Produits exceptionnels	4.3	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		0	0
Charges exceptionnelles	4.3	4	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(4)	0
IMPOT SUR LES BENEFICES	4.4	7 608	1 969
RESULTAT DE L'EXERCICE		10 908	188 087

VOLVO HOLDING FRANCE

Société par Actions Simplifiée

(à associé Unique)

au capital de 566.730.000 euros

Siège social : 99 route de Lyon

69800 Saint-Priest

403 016 579 RCS Lyon

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le 22 mai 2024,

Le Président

M. Bruno BLIN



Volvo Holding France SAS
Exercice clos le 31 décembre 2023

BILAN au 31 décembre 2023 en K Euros

	Note	2023			2022
ACTIF					
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Terrains		0	0	0	0
Constructions		0	0	0	0
Installations techniques, mat. et outillages industriels		0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles		0	0	0	0
Immobilisations en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
Immobilisations corporelles		0	0	0	0
Titres de participation	3.1	1 166 011	(8 129)	1 157 882	1 158 419
Créances rattachées à des participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		0	0	0	0
Immobilisations financières		1 166 011	(8 129)	1 157 882	1 158 419
ACTIF IMMOBILISE		1 166 011	(8 129)	1 157 882	1 158 419
Matières premières, approvisionnements		0	0	0	0
En-cours de production de biens et services		0	0	0	0
Marchandises		0	0	0	0
Stocks et en-cours		0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients et comptes rattachés		0	0	0	0
Autres créances	3.2	12 792	0	12 792	7 805
Créances		12 792	0	12 792	7 805
Disponibilités	3.5	0	0	0	0
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT		12 792	0	12 792	7 805
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0	0	0	0
Ecarts de conversion actif		0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		1 178 802	(8 129)	1 170 673	1 166 223

Volvo Holding France SAS
Exercice clos le 31 décembre 2023

BILAN en Keuros	Note	2023	2022
PASSIF			
		Net	Net
Capital	3.3	566 730	566 730
Prime d'émission, de fusion, d'apport		167	167
Ecart de réévaluation		0	0
Reserve légale		56 673	56 673
Réserves réglementées		1 090	1 090
Autres réserves		269 768	81 681
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		10 908	188 087
Acompte sur dividendes en Instance d'affectation		0	0
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
CAPITAUX PROPRES	3.4	905 336	894 429
Provisions pour engagements de retraite et assimilés		0	0
Autres provisions pour risques et charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières diverses	3.5	245 343	255 195
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19	17
Dettes fiscales et sociales	3.6	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes	3.7	19 975	16 582
Produits constatés d'avance		0	0
DETTES		265 337	271 795
Ecarts de conversion passif		0	0
TOTAL DU PASSIF		1 170 673	1 166 223

M

VOLVO HOLDING FRANCE
Société par Actions Simplifiée
(à associé Unique)
au capital de 566.730.000 euros
Siège social : 99 route de Lyon
69800 Saint-Priest
403 016 579 RCS Lyon

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024

Au siège social de l'Associé unique,

VOLVO BUSINESS SERVICES INTERNATIONAL AB

Société suédoise au capital de 100.000 SEK

Dont le siège social est en Suède à Göteborg (S-405 08) AB Volvo

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés suédois sous le numéro 556539-9853

Associé unique, propriétaire de la totalité des 37.782.000 actions de la société VOLVO HOLDING FRANCE désignée en tête des présentes et ci-après désignée par "la Société",

I - AYANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion de l'exercice écoulé ont été arrêtés par M. Bruno Blin, Président nommé à ces fonctions le 11 juin 2018.

Le Commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte, a établi son rapport en date du 28 mai 2024.

Il n'y a pas de Comité Social et Economique.

Il a été donné au commissaire aux comptes titulaire, communication du projet des présentes décisions soumises par le Président à l'Associé unique, et des documents susmentionnés.

II - A PRIS PAR ACTE SOUS SEING PRIVE LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- à l'affectation du résultat de cet exercice,
- aux conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- à la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été soumis, lesdits comptes se soldant par un produit de 10.907.643,17 euros.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique a pris acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées au 4 et au 5 de l'article 39 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME DECISION AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 qui s'élève à la somme de 10.907.643,17 € en totalité au poste « autres réserves », lequel se trouve augmenté de 269.768.077,24 € à 280.675.720,41 €.

L'associé unique a pris acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement				Revenus non éligibles à l'abattement
	Montant dividendes au titre de l'exercice clos	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Autres revenus distribués	
31 décembre 2022	0€	37.782.000	0€	-	-
31 décembre 2021	189.069.572,50	37.782.000	5	-	-
31 décembre 2020	89.921.160	37.782.000	2,38	-	-

TROISIEME DECISION **CONVENTIONS REGLEMENTEES (ART. L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE)**

L'associé unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé il n'a été conclu entre la Société et son Président, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, aucune convention, directement ou par personne interposée, à mentionner au registre des décisions. D'autre part, le Président n'est pas salarié de la Société, la Société et le Président ne sont pas liés par un contrat de travail.

QUATRIEME DECISION **DELEGATIONS DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

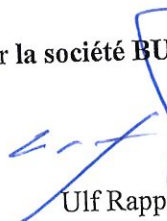
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra notamment de dépôt des comptes au Greffe du Tribunal de Commerce.

Le présent acte constant les décisions de l'associé unique, devra être répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Signé en trois exemplaires originaux identiques, dont un pour le registre des décisions et un pour le dépôt des comptes.

L'associé unique de VOLVO HOLDING FRANCE SAS

Pour la société **BUSINESS SERVICES INTERNATIONAL AB**



Ulf Rapp
SVP, Group Corporate Legal



Roger Molin
VP, Group Accounting & Consolidation

VOLVO HOLDING FRANCE

Société par actions simplifiée

99 route de Lyon

69800 SAINT-PRIEST

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

VOLVO HOLDING FRANCE

Société par actions simplifiée

99 route de Lyon
69800 SAINT-PRIEST

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Associés de la société VOLVO HOLDING FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VOLVO HOLDING FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre, il :

- identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 28 mai 2024

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Choquet', with a horizontal line extending from the end of the signature.

Patrice CHOQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Volvo Holding France SAS
Exercice clos le 31 décembre 2023

BILAN au 31 décembre 2023 en K Euros

	Note	2023			2022
ACTIF					
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Terrains		0	0	0	0
Constructions		0	0	0	0
Installations techniques, mat. et outillages industriels		0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles		0	0	0	0
Immobilisations en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
Immobilisations corporelles		0	0	0	0
Titres de participation	3.1	1 166 011	(8 129)	1 157 882	1 158 419
Créances rattachées à des participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		0	0	0	0
Immobilisations financières		1 166 011	(8 129)	1 157 882	1 158 419
ACTIF IMMOBILISE		1 166 011	(8 129)	1 157 882	1 158 419
Matières premières, approvisionnements		0	0	0	0
En-cours de production de biens et services		0	0	0	0
Marchandises		0	0	0	0
Stocks et en-cours		0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients et comptes rattachés		0	0	0	0
Autres créances	3.2	12 792	0	12 792	7 805
Créances		12 792	0	12 792	7 805
Disponibilités	3.5	0	0	0	0
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT		12 792	0	12 792	7 805
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0	0	0	0
Ecart de conversion actif		0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		1 178 802	(8 129)	1 170 673	1 166 223

Volvo Holding France SAS
Exercice clos le 31 décembre 2023

BILAN en Keuros	Note	2023	2022
PASSIF			
		Net	Net
Capital	3.3	566 730	566 730
Prime d'émission, de fusion, d'apport		167	167
Ecart de réévaluation		0	0
Reserve légale		56 673	56 673
Réserves réglementées		1 090	1 090
Autres réserves		269 768	81 681
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		10 908	188 087
Acompte sur dividendes en Instance d'affectation		0	0
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
CAPITAUX PROPRES	3.4	905 336	894 429
Provisions pour engagements de retraite et assimilés		0	0
Autres provisions pour risques et charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières diverses	3.5	245 343	255 195
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19	17
Dettes fiscales et sociales	3.6	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes	3.7	19 975	16 582
Produits constatés d'avance		0	0
DETTES		265 337	271 795
Ecart de conversion passif		0	0
TOTAL DU PASSIF		1 170 673	1 166 223

Volvo Holding France SAS
Exercice clos le 31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT en Keuros au 31 décembre 2023	Note	2023	2022
Ventes de marchandises		0	0
Production vendue - biens		0	0
Production vendue - services		0	0
Chiffre d'affaires net		0	0
Production stockée		0	0
Production immobilisée		0	0
Subventions d'exploitation		0	0
Reprises sur amortissements et provisions		0	0
Transferts de charges		0	0
Autres produits		0	0
Produits d'exploitation		0	0
Achats de marchandises		0	0
Variation de stock marchandises		0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements		0	0
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements		0	0
Autres achats et charges externes	4.1	129	91
Impôts, taxes et versements assimilés		0	0
Salaires et traitements		0	0
Charges sociales		0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
- sur immobilisations : dotation aux amortissements et provisions		0	0
- sur actif circulant : dotation aux provisions		0	0
- pour risques et charges : dotation aux provisions		0	0
Autres charges		0	0
Charges d'exploitation		129	91
RESULTAT D'EXPLOITATION		(129)	(91)

Volvo Holding France SAS
Exercice clos le 31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT (suite) en Keuros au 31 décembre 2023	Note	2023	2022
Produits financiers de participations	4.1	15 000	191 187
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		0	6
Reprises sur provisions		0	0
Transferts de charges		0	0
Différences positives de change		0	0
Produits financiers	4.1	15 000	191 192
Dotations financières aux amortissements et provisions		537	0
Intérêts et charges assimilées		11 031	4 984
Différences négatives de change		0	0
Autres charges financières		0	0
Charges financières	4.1	11 568	4 984
RESULTAT FINANCIER	4.2	3 432	186 209
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 303	186 118
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges		0	0
Produits exceptionnels	4.3	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		0	0
Charges exceptionnelles	4.3	4	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(4)	0
IMPOT SUR LES BENEFICES	4.4	7 608	1 969
RESULTAT DE L'EXERCICE		10 908	188 087

ANNEXE

I – PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société a pour activité principale la détention de titres de participations.

Au 31 décembre 2023, le résultat d'ensemble de l'intégration fiscale est légèrement bénéficiaire.

Les faits marquants de l'année sont présentés par exception dans les notes 3.5, 4.2 et 4.3.

II – PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables

Les principaux principes comptables sont :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Principe de prudence.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Des dépréciations sont constituées si nécessaire, de manière à ramener la valeur comptable nette des titres de participation à leur valeur d'utilité. Celle-ci est généralement déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives d'évolution, le cas échéant. De plus, des provisions sont constituées, le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

III – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations financières

Les immobilisations financières, constituées exclusivement de titres de participations (note 5.2), s'élèvent à K€ 1 157 882 au 31 décembre 2023 (K€ 1 158 419 au 31 décembre 2022).

La dépréciation des immobilisations financières de K€ 8 129 concerne les sociétés VFS Location/VFS Finance considérées ensemble.

3.2 Autres créances

L'ensemble des autres créances est à moins d'un an et se décompose comme suit :

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts	12 792	7 805
Cash Pool	0	0
Comptes courants débiteurs	0	0
Total	12 792	7 805

A fin décembre 2023, la créance d'impôt correspond à une créance nette d'impôts sur les sociétés du groupe intégré vis-à-vis de l'Etat. A noter que le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale est bénéficiaire au titre de l'exercice 2023.

Ce montant net de K€ 12 792 au 31 décembre 2023 se décompose comme suit :

- Impôt sur les sociétés 2023 du groupe intégré	K€	(2 663)
- Acomptes versés IS/CSB 2023	K€	10 633
- Acomptes imputés sur crédits d'impôts	K€	0
- Rappels IS/CIR ARQUUS &RT	K€	(1 918)
- Crédits d'impôt dont le groupe dispose (notamment crédit d'impôt recherche)	K€	6 739

3.3 Capital social

Le capital social s'élève à K€ 566 730 et se compose de 37 782 000 actions au nominal de € 15 chacune, détenues en totalité par la société Volvo Business Services International AB, sise en Suède.

3.4 Capitaux propres

(en K€)	31/12/2022	Affectation de résultat 2022	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice 2023	31/12/2023
Capital souscrit appelé	566 730	-	-	-	566 730
Primes d'émission	167	-	-	-	167
Réserve légale	56 673	-	-	-	56 673
Réserves indisponibles	1 090	-	-	-	1 090
Autres réserves	81 681	188 087	-	-	269 768
Report à nouveau	-	-	-	-	-
Résultat	188 087	(188 087)	-	10 908	10 908
TOTAL	894 428	-			905 336

Par décision de l'associé unique du 19 juin 2023, statuant sur les comptes de l'exercice 2022, il a été décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022, 188 087 K€, en totalité au poste « autres réserves », lequel se trouve augmenté de 81 681 K€ à 269 768 K€.

3.5 Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers se décomposent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunt Volvo Europe Finance NV	-	-
Intérêts courus non échus sur emprunt	-	-
Cash Pool	(244 272)	(254 592)
Intérêts courus à payer Cash Pool	(1 072)	(603)
Total	(245 344)	(255 195)

3.6 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont à néant au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022. Le compte d'impôt net au 31 décembre 2023 figure en autres créances (note 3.2) pour K€ 12 792, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale est bénéficiaire.

3.7 Autres dettes

L'ensemble des autres dettes est à moins d'un an et se décompose comme suit :

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Comptes courants créditeurs	(19 975)	(16 582)

3.8 Entreprises liées

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du groupe AB Volvo.

Les postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Immobilisations financières	1 157 882	1 158 419
Autres créances	-	-
Emprunts et dettes financières	(245 344)	(255 195)
Dettes fournisseurs	-	-
Autres dettes	(19 975)	(16 582)
Créances /(dettes) nettes	892 563	886 642

IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Produits et charges avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du groupe AB Volvo.

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Autres achats et charges externes	(104)	(68)
Produits financiers	(15 000)	(191 192)
Charges financières	(11 031)	(4 984)

4.2 Résultat financier

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dividendes reçus	15 000	189 070
Rep/Prov – Dépréciation Titres	(537)	2 116
Autres revenus financiers Cash pool	0	6
Intérêts emprunt Volvo Group Belgium	0	(3 491)
Intérêts Cash pool	(11 031)	(1 492)
Produits net/(charge)	3 432	186 209

Les dividendes reçus en 2023 au titre de l'exercice 2022 concernent Volvo Trucks France (K€ 15 000) (contre K€ 30 000 pour Volvo Trucks France et K€ 159 070 pour Renault Trucks au titre de l'exercice 2022).

4.3 Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2023, la société Volvo Holding France est la société tête du groupe d'intégration fiscale constituée par la Société et les sociétés suivantes : Renault Trucks, Renault Trucks Retail France, Renault Trucks Grand Paris, Renault Trucks Grand Lyon, Renault Trucks Marseille, Laudate, VFS Location France, VFS Finance France, Volvo Trucks France, Volvo Trucks France Location, Arquus Défense.

Aux termes des conventions d'intégration fiscale applicables au sein du groupe, chaque société calcule et paie son impôt sur les sociétés à la société Volvo Holding France comme si elle était indépendante. Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits des sociétés intégrées, sont comptabilisées en résultat dans les comptes de la société Volvo Holding France. La convention ne prévoit pas l'obligation de restituer ces économies d'impôts aux filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires, ou lorsqu'elles sortent du périmètre de l'intégration fiscale.

Toutefois, la convention d'intégration prévoit la réallocation des économies d'impôt procurées au groupe d'intégration fiscale par la prise en compte des déficits réalisés par la société VFS Location France pendant sa période d'appartenance au groupe d'intégration fiscale.

Le produit net d'impôt se décompose comme suit :

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits d'intégration fiscale	8 357	3 864
Déficits VFS à rembourser	(710)	(779)
Remboursement Déficit VFS Location antérieurs à 2022		(1 322)
Produit net/(charge)	7 646	1 763

Les produits d'intégration fiscale correspondent au solde entre d'une part l'impôt sur les sociétés dû par Volvo Holding France, société mère du groupe, à l'Etat, et d'autre part les contributions d'impôt sur les sociétés reçues des filiales membres de l'intégration.

S'agissant des contrôles et contentieux fiscaux en cours :

- Pour Renault Trucks :

En matière de prix de transfert, le litige portant sur les exercices 2009 à 2013 (Accord de Répartition de Coûts) reste contesté par la société Renault Trucks et n'a donc pas donné lieu à la constitution d'une provision. Il s'agit d'un passif éventuel. Sur ce point, le 5 mars 2021, la Commission nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a émis l'avis de ne pas maintenir les rehaussements envisagés par l'administration fiscale. Malgré cet avis favorable pour la société Renault Trucks, l'administration fiscale a décidé de maintenir sa position et donc de poursuivre le contentieux. Par conséquent, le 15 juillet 2022, la société a introduit une requête introductive d'instance devant le Tribunal Administratif de Montreuil. En parallèle, pour préserver ses droits, la société Renault Trucks a initié une procédure amiable afin d'éliminer la double imposition en Suède en date du 11 octobre 2021.

En juillet 2023, la société Renault Trucks a été informée que les autorités compétentes française et suédoise sont parvenues à un accord sur la résolution des deux procédures amiables suite au contrôle fiscal portant sur les exercices 2014 à 2018, confirmant ainsi la rémunération de la société Renault Trucks post- conversion.

Suite au contrôle fiscal mené par la 7ème brigade de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) au titre des exercices 2019 et 2020, la société Renault Trucks a reçu une proposition de rectification le 22 décembre 2023. Les conséquences financières des rehaussements acceptés (non significatives) ont été comptabilisées par la société Renault Trucks sur l'exercice 2023. Les rehaussements envisagés par la DVNI au titre de l'exercice 2019 à raison de l'exécution de la clause d'ajustement relative à la conversion de la société Renault Trucks sont contestés et n'ont pas donné lieu à la constitution d'une provision. Ces rehaussements feront l'objet de l'ouverture d'une procédure amiable.

- Pour ARQUUS :

Suite au contrôle fiscal mené par la 7ème brigade de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) au titre des exercices 2018 à 2021, la société ARQUUS a reçu une proposition de rectification le 26 septembre 2023. Les rehaussements pratiqués portent essentiellement sur le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et les modalités de calcul des dépenses de personnel. La DVNI a validé l'éligibilité des projets à l'exception d'un projet qui a fait l'objet d'une saisine du comité consultatif du CIR le 29 novembre 2023. Les conséquences financières des rehaussements acceptés ont été comptabilisées par la société ARQUUS sur l'exercice 2023.

- Pour la société VFS FINANCE FRANCE :

Depuis le 31 août 2023, la Société fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2021 et 2022 mené par la 25ème brigade de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI).

4.4 Parties liées

Il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées au cours de l'exercice qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société contrôlante consolidant les comptes de la Société

Les comptes individuels de la Société (préparés selon les normes IFRS), sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés, publiés et certifiés par le cabinet Deloitte de la société AB Volvo sise en Suède et listée au Nasdaq Stockholm, Large Cap.

Conformément aux articles L. 233-17 et R.233-15 du Code de commerce, la Société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

5.2 Tableau des filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2023
(l'art. L233-15 du Code de commerce)

En millier d' Euros	Capital Social	Autres capitaux propres*	Quote-part du capital détenu en %	Valeur nette comptable des titres	Résultat du dernier exercice	CA du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice	Prêts et avances non remboursés	Avals et cautions
A. FILIALES									
(50% au moins du capital détenu par la sté)									
Volvo Trucks France Sas	4 067	27 237	100%	10 475	12 435	354 448	15 000		
VFS Location France Sas	2 297	27 384	100%	22 577	(1 925)	34 960			
VFS Finance France Sas	63 164	-835	100%	65 960	3 888	151 446			
Renault Trucks Sas	50 000	380 767	100%	1 058 838	120 082	5 728 094	0		
Volvo Group Iran (**)	1	83	100%	32	2	3			
B. PARTICIPATIONS									
(10 à 50% du capital détenu par la société)									

* comprend le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

** résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022

6.1 Evénements post-clôture

L'année 2023 fut marquée par des turbulences géopolitiques, incluant de nouvelles sanctions prises contre la Russie dans le cadre du conflit avec l'Ukraine, des perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement, une inflation des coûts et une augmentation des taux d'intérêts qui se poursuivent en début d'année 2024. Poursuite de la pénurie de matériaux et de

composants, de la pénurie de services de transport, des risques de développement de la pandémie de Covid 19 ainsi que des sanctions prises en raison du conflit russo ukrainien. Tous ces événements risquent d'avoir un impact négatif sur l'évolution des résultats financiers et sur la situation financière du Groupe Volvo et de la Société. Il n'est cependant pas possible actuellement d'évaluer les conséquences de ceux-ci.

Le Groupe Volvo a signé un accord d'option avec John Cockerill Defense, accordant au Groupe Volvo le droit de vendre Arquus, filiale de la société Renault Trucks, après consultations obligatoires avec les instances représentatives du personnel. Les consultations devraient être finalisées au premier trimestre 2024.

En février 2024, la décision a été prise de scinder partiellement Volvo Group España, SAU en vue de la création d'une nouvelle entité légale, Volvo Trucks España.

I – PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société a pour activité principale la détention de titres de participations.

Au 31 décembre 2023, le résultat d'ensemble de l'intégration fiscale est légèrement bénéficiaire.

Les faits marquants de l'année sont présentés par exception dans les notes 3.5, 4.2 et 4.3.

II – PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables

Les principaux principes comptables sont :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Principe de prudence.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Des dépréciations sont constituées si nécessaire, de manière à ramener la valeur comptable nette des titres de participation à leur valeur d'utilité. Celle-ci est généralement déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives d'évolution, le cas échéant. De plus, des provisions sont constituées, le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

III – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations financières

Les immobilisations financières, constituées exclusivement de titres de participations (note 5.2), s'élèvent à K€ 1 157 882 au 31 décembre 2023 (K€ 1 158 419 au 31 décembre 2022).

La dépréciation des immobilisations financières de K€ 8 129 concerne les sociétés VFS Location/VFS Finance considérées ensemble.

3.2 Autres créances

L'ensemble des autres créances est à moins d'un an et se décompose comme suit :

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts	12 792	7 805
Cash Pool	0	0
Comptes courants débiteurs	0	0
Total	12 792	7 805

A fin décembre 2023, la créance d'impôt correspond à une créance nette d'impôts sur les sociétés du groupe intégré vis-à-vis de l'Etat. A noter que le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale est bénéficiaire au titre de l'exercice 2023.

Ce montant net de K€ 12 792 au 31 décembre 2023 se décompose comme suit :

-	Impôt sur les sociétés 2023 du groupe intégré	K€	(2 663)
-	Acomptes versés IS/CSB 2023	K€	10 633
-	Acomptes imputés sur crédits d'impôts	K€	0
-	Rappels IS/CIR ARQUUS &RT	K€	(1 918)
-	Crédits d'impôt dont le groupe dispose (notamment crédit d'impôt recherche)	K€	6 739

3.3 Capital social

Le capital social s'élève à K€ 566 730 et se compose de 37 782 000 actions au nominal de € 15 chacune, détenues en totalité par la société Volvo Business Services International AB, sise en Suède.

3.4 Capitaux propres

(en K€)	31/12/2022	Affectation de résultat 2022	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice 2023	31/12/2023
Capital souscrit appelé	566 730	-	-	-	566 730
Primes d'émission	167	-	-	-	167
Réserve légale	56 673	-	-	-	56 673
Réserves indisponibles	1 090	-	-	-	1 090
Autres réserves	81 681	188 087	-	-	269 768
Report à nouveau	-	-	-	-	-
Résultat	188 087	(188 087)	-	10 908	10 908
TOTAL	894 428	-			905 336

Par décision de l'associé unique du 19 juin 2023, statuant sur les comptes de l'exercice 2022, il a été décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022, 188 087 K€, en totalité au poste « autres réserves », lequel se trouve augmenté de 81 681 K€ à 269 768 K€.

3.5 Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers se décomposent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunt Volvo Europe Finance NV	-	-
Intérêts courus non échus sur emprunt	-	-
Cash Pool	(244 272)	(254 592)
Intérêts courus à payer Cash Pool	(1 072)	(603)
Total	(245 344)	(255 195)

3.6 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont à néant au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022.
Le compte d'impôt net au 31 décembre 2023 figure en autres créances (note 3.2) pour K€ 12 792, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale est bénéficiaire.

3.7 Autres dettes

L'ensemble des autres dettes est à moins d'un an et se décompose comme suit :

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Comptes courants créditeurs	(19 975)	(16 582)

3.8 Entreprises liées

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du groupe AB Volvo.

Les postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Immobilisations financières	1 157 882	1 158 419
Autres créances	-	-
Emprunts et dettes financières	(245 344)	(255 195)
Dettes fournisseurs	-	-
Autres dettes	(19 975)	(16 582)
Créances /(dettes) nettes	892 563	886 642

IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Produits et charges avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du groupe AB Volvo.

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Autres achats et charges externes	(104)	(68)
Produits financiers	(15 000)	(191 192)
Charges financières	(11 031)	(4 984)

4.2 Résultat financier

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dividendes reçus	15 000	189 070
Rep/Prov – Dépréciation Titres	(537)	2 116
Autres revenus financiers Cash pool	0	6
Intérêts emprunt Volvo Group Belgium	0	(3 491)
Intérêts Cash pool	(11 031)	(1 492)
Produits net/(charge)	3 432	186 209

Les dividendes reçus en 2023 au titre de l'exercice 2022 concernent Volvo Trucks France (K€ 15 000) (contre K€ 30 000 pour Volvo Trucks France et K€ 159 070 pour Renault Trucks au titre de l'exercice 2022).

4.3 Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2023, la société Volvo Holding France est la société tête du groupe d'intégration fiscale constituée par la Société et les sociétés suivantes : Renault Trucks, Renault Trucks Retail France, Renault Trucks Grand Paris, Renault Trucks Grand Lyon, Renault Trucks Marseille, Laudate, VFS Location France, VFS Finance France, Volvo Trucks France, Volvo Trucks France Location, Arquus Défense.

Aux termes des conventions d'intégration fiscale applicables au sein du groupe, chaque société calcule et paie son impôt sur les sociétés à la société Volvo Holding France comme si elle était indépendante. Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits des sociétés intégrées, sont comptabilisées en résultat dans les comptes de la société Volvo Holding France. La convention ne prévoit pas l'obligation de restituer ces économies d'impôts aux filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires, ou lorsqu'elles sortent du périmètre de l'intégration fiscale.

Toutefois, la convention d'intégration prévoit la réallocation des économies d'impôt procurées au groupe d'intégration fiscale par la prise en compte des déficits réalisés par la société VFS Location France pendant sa période d'appartenance au groupe d'intégration fiscale.

Le produit net d'impôt se décompose comme suit :

(en K€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits d'intégration fiscale	8 357	3 864
Déficits VFS à rembourser	(710)	(779)
Remboursement Déficit VFS Location antérieurs à 2022		(1 322)
Produit net/(charge)	7 646	1 763

Les produits d'intégration fiscale correspondent au solde entre d'une part l'impôt sur les sociétés dû par Volvo Holding France, société mère du groupe, à l'Etat, et d'autre part les contributions d'impôt sur les sociétés reçues des filiales membres de l'intégration.

S'agissant des contrôles et contentieux fiscaux en cours :

- Pour Renault Trucks :

En matière de prix de transfert, le litige portant sur les exercices 2009 à 2013 (Accord de Répartition de Coûts) reste contesté par la société Renault Trucks et n'a donc pas donné lieu à la constitution d'une provision. Il s'agit d'un passif éventuel. Sur ce point, le 5 mars 2021, la Commission nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a émis l'avis de ne pas maintenir les rehaussements envisagés par l'administration fiscale. Malgré cet avis favorable pour la société Renault Trucks, l'administration fiscale a décidé de maintenir sa position et donc de poursuivre le contentieux. Par conséquent, le 15 juillet 2022, la société a introduit une requête introductive d'instance devant le Tribunal Administratif de Montreuil. En parallèle, pour préserver ses droits, la société Renault Trucks a initié une procédure amiable afin d'éliminer la double imposition en Suède en date du 11 octobre 2021.

En juillet 2023, la société Renault Trucks a été informée que les autorités compétentes française et suédoise sont parvenues à un accord sur la résolution des deux procédures amiables suite au contrôle fiscal portant sur les exercices 2014 à 2018, confirmant ainsi la rémunération de la société Renault Trucks post- conversion.

Suite au contrôle fiscal mené par la 7ème brigade de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) au titre des exercices 2019 et 2020, la société Renault Trucks a reçu une proposition de rectification le 22 décembre 2023. Les conséquences financières des rehaussements acceptés (non significatives) ont été comptabilisées par la société Renault Trucks sur l'exercice 2023. Les rehaussements envisagés par la DVNI au titre de l'exercice 2019 à raison de l'exécution de la clause d'ajustement relative à la conversion de la société Renault Trucks sont contestés et n'ont pas donné lieu à la constitution d'une provision. Ces rehaussements feront l'objet de l'ouverture d'une procédure amiable.

- Pour ARQUUS :

Suite au contrôle fiscal mené par la 7ème brigade de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) au titre des exercices 2018 à 2021, la société ARQUUS a reçu une proposition de rectification le 26 septembre 2023. Les rehaussements pratiqués portent essentiellement sur le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et les modalités de calcul des dépenses de personnel. La DVNI a validé l'éligibilité des projets à l'exception d'un projet qui a fait l'objet d'une saisine du comité consultatif du CIR le 29 novembre 2023. Les conséquences financières des rehaussements acceptés ont été comptabilisées par la société ARQUUS sur l'exercice 2023.

- Pour la société VFS FINANCE FRANCE :

Depuis le 31 août 2023, la Société fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2021 et 2022 mené par la 25ème brigade de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI).

4.4 Parties liées

Il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées au cours de l'exercice qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société contrôlante consolidant les comptes de la Société

Les comptes individuels de la Société (préparés selon les normes IFRS), sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés, publiés et certifiés par le cabinet Deloitte de la société AB Volvo sise en Suède et listée au Nasdaq Stockholm, Large Cap.

Conformément aux articles L. 233-17 et R.233-15 du Code de commerce, la Société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

5.2 Tableau des filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2023
(l'art. L233-15 du Code de commerce)

En millier d' Euros	Capital Social	Autres capitaux propres*	Quote-part du capital détenu en %	Valeur nette comptable des titres	Résultat du dernier exercice	CA du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice	Prêts et avances non remboursés	Avals et cautions
A. FILIALES									
(50% au moins du capital détenu par la sté)									
Volvo Trucks France Sas	4 067	27 237	100%	10 475	12 435	354 448	15 000		
VFS Location France Sas	2 297	27 384	100%	22 577	(1 925)	34 960			
VFS Finance France Sas	63 164	-835	100%	65 960	3 888	151 446			
Renault Trucks Sas	50 000	380 767	100%	1 058 838	120 082	5 728 094		0	
Volvo Group Iran (**)	1	83	100%	32	2	3			
B. PARTICIPATIONS									
(10 à 50% du capital détenu par la société)									

* comprend le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

** résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022

6.1 Evénements post-clôture

L'année 2023 fut marquée par des turbulences géopolitiques, incluant de nouvelles sanctions prises contre la Russie dans le cadre du conflit avec l'Ukraine, des perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement, une inflation des coûts et une augmentation des taux d'intérêts qui se poursuivent en début d'année 2024. Poursuite de la pénurie de matériaux et de

composants, de la pénurie de services de transport, des risques de développement de la pandémie de Covid 19 ainsi que des sanctions prises en raison du conflit russo ukrainien. Tous ces événements risquent d'avoir un impact négatif sur l'évolution des résultats financiers et sur la situation financière du Groupe Volvo et de la Société. Il n'est cependant pas possible actuellement d'évaluer les conséquences de ceux-ci.

Le Groupe Volvo a signé un accord d'option avec John Cockerill Defense, accordant au Groupe Volvo le droit de vendre Arquus, filiale de la société Renault Trucks, après consultations obligatoires avec les instances représentatives du personnel. Les consultations devraient être finalisées au premier trimestre 2024.

En février 2024, la décision a été prise de scinder partiellement Volvo Group España, SAU en vue de la création d'une nouvelle entité légale, Volvo Trucks España.

AM